MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plan de relance agricole

Une agriculture souveraine et adaptée



Novembre 2026



Annie Genevard
Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

L'été 2026 nous l'a rappelé avec force : face au changement climatique comme aux tensions géopolitiques, notre capacité à nourrir les Français est un enjeu stratégique. C'est toute la Nation qui doit se mobiliser pour son agriculture.

Cet été, l'urgence de soutenir les trésoreries agricoles fragilisées s'est traduite par un plan d'urgence exceptionnel décidé par le Premier ministre, de près d'1,5 milliard d'euros, et que j'ai annoncé le 4 septembre et renforcé le 8 octobre.

Mais au-delà de l'urgence, nous devons poursuivre, approfondir, accélérer, l'adaptation de notre agriculture aux défis à venir – et pour certains, déjà présents. Nous devons nous assurer que les étés prochains ne ressembleront en rien à celui que nous venons de traverser, et sécuriser la production ; nous devons reconquérir notre souveraineté alimentaire et réduire nos dépendances, chantier qui fait l'objet de Conférences depuis un an ; et pour tout cela, nous devons amplifier le renouvellement des générations en facilitant les transmissions.

C'est tout le sens du Plan de relance agricole, que le Premier ministre et moi-même engageons aujourd'hui. Il repose sur trois axes, complémentaires et cohérents.

Le premier consiste à approfondir l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Pour cela, le Gouvernement apportera sa garantie à 80 % à des prêts permettant le financement de projets durables, et il mobilisera jusqu'à 100 M€ dans un « guichet flash » pour équiper les exploitations (animales comme végétales) en outils de protection face aux impacts des fortes chaleurs. Afin de garantir l'accès à l'eau, le Fonds hydraulique agricole sera pérennisé au niveau exceptionnel atteint en 2026, soit 60 M€. Et compte tenu de l'impact de la sècheresse sur l'alimentation animale, nous mettons en place une aide à la constitution de stocks. Mieux gérer l'eau, protéger les animaux de la chaleur, préserver les cultures, sécuriser les ressources alimentaires des élevages, encourager les bonnes pratiques agronomiques : beaucoup est déjà engagé. Avec ce plan, nous allons plus loin et plus vite.

Le deuxième axe vise à garantir l'indépendance et la souveraineté agricoles. Les Conférences de la souveraineté alimentaire, lancées il y a 1 an, ont permis de dessiner des trajectoires de reconquête de notre souveraineté en la matière, en fixant des objectifs nationaux à 10 ans, ambitieux et réalistes, déclinés en objectifs territoriaux. Pour les atteindre, l'État offrira un traitement spécial aux Projets d'Avenir Agricole, c'est-à-dire les projets ambitieux qui s'inscrivent pleinement dans l'atteinte de ces objectifs. Ils bénéficieront d'un financement dédié (400 M€ au total, sans compter les prêts garantis pour plusieurs centaines de millions d'euros), d'un accompagnement technique, et d'un suivi personnalisé : il s'agit, en quelque sorte, de bâtir des projets « Notre-Dame agricoles ». En parallèle, le Gouvernement continue son travail de simplification de certaines normes (élevages, accès à l'eau, etc.) en publiant les textes d'application de la loi d'urgence avant fin 2026. Afin de réduire nos dépendances, 25 M€ sont débloqués pour financer l'amorçage du « Plan Engrais », qui vise à baisser notre usage d'engrais importés.

Le troisième axe, enfin, concerne l'installation des nouveaux agriculteurs, au premier rang desquels les jeunes. Nous mettons en place un Pacte pour les nouvelles générations, afin de lever les obstacles financiers à la reprise des exploitations. Pour le repreneur, les droits d'enregistrement seront ramenés à 0,1 %, contre environ 5 % en moyenne, y compris pour le bâti agricole et, pour le cédant, le plafond d'abattement des plus-values sera porté de 500 000 € à 1 million d'euros, afin de faciliter la décision de transmettre. Enfin, un dispositif de suramortissement encouragera le repreneur à investir dans des équipements neufs pour moderniser son outil de production dès la reprise.

Protéger notre agriculture, lui donner les moyens de produire, préparer sa transmission : voilà cap que le Premier ministre et moi-même proposons. Nous voulons donner aux agriculteurs les moyens de construire une agriculture française plus résiliente, plus compétitive et plus souveraine. **C'est maintenant que se prépare l'agriculture de demain.**

Un Plan de relance agricole à 725 M€



– 1 –

Adapter l'agriculture au changement climatique

- → Guichet flash d'équipements pour protéger les productions des fortes chaleurs : 100 M€.
- → Fonds hydraulique agricole pérennisé en 2027 à son niveau exceptionnel de 2026 : 60 M€.
- → Garantie d'État de 80 % pour 1 milliard d'euros d'encours de prêts, pour transformer durablement les fermes : 100 M€.
- → Aide à la constitution de stock de fourrage.



– 2 –

Renforcer notre indépendance et notre souveraineté

- → Financement public des Projets d'Avenir Agricole : 400 M€ (France 2030, investissement des Régions, ingénierie, suramortissement).
- → Octroi de la garantie d'État de 80 % pour 200 à 300 M€ d'encours de prêts spécialement dédiés aux PAA.
- → Lancement du plan Engrais : 25 M€.
- → Accélération des simplifications règlementaires, notamment celles issues de la loi d'urgence de cet été.



– 3 –

Pacte de transmission des exploitations

Coût : 40 M€ environ

- → Taux réduit de droit d'enregistrement pour l'acheteur, qui passe de 5 % en moyenne à 0,1 %.
- → Doublement de l'abattement pour plus-value, qui passe de 500 000 à 1 M€.
- → Suramortissement pour moderniser l'exploitation reprise.

La Ferme France a trois défis concomitants devant elle.

Préparer l'été 2027 pour qu'il n'ait pas les mêmes conséquences que celui de 2026.

Être capable, structurellement, de **produire** assez alors que le climat plus chaud réduit les rendements de production, et de réduire nos dépendances.

Reconquérir notre souveraineté dans les filières où on la perd.

Ces trois défis sont liés : sans adaptation au changement climatique, notre souveraineté s'érodera, et nous dépendrons des autres.

Les verrous à faire sauter pour s'adapter et être souverains ont été identifiés – les mesures du plan répondent à ces obstacles.

Les obstacles identifiés

Le Gouvernement a conduit un vaste cycle de consultations durant un an : les **Conférences de la souveraineté alimentaire,** en vue de reconquérir notre souveraineté agricole, ce qui implique d'accélérer l'adaptation de notre agriculture au nouveau climat, d'apporter suffisamment de financement, de diminuer la prise de risque, et d'assurer le renouvellement des générations. Cette urgence est d'autant plus forte depuis cet été 2026, où les canicules et la sécheresse ont marqué les esprits (animaux d'élevage morts, cultures grillées).

Il convient donc d'accélérer l'adaptation de l'agriculture à moyen terme, et à court terme d'anticiper l'été 2027 pour qu'il ne ressemble pas à celui de 2026.

La volonté de redessiner la carte de la France agricole est là. **Mais elle se heurte aux obstacles suivants :**

- → un besoin de moyens et de garanties : un manque de capitaux propres et de trésorerie, et une crainte de l'échec qui ne favorise pas la prise de risque ;
- → un besoin de prioriser (en financement et ingénierie) les projets qui permettent spécifiquement de gagner en souveraineté durablement, et de simplifier les règles ;
- → un manque d'équipements pour affronter les fortes chaleurs (plus soudaines que prévu) : des citernes d'eau, des ombrières, etc. ;
- → un besoin de faciliter l'accès à l'eau, et de façon générale de réduire les obstacles techniques pour la sortie des projets ;
- → un besoin d'anticiper les manques éventuels de fourrage pour les années à venir (en cas d'utilisation plus tôt qu'anticipé, en raison de prairies grillées) ;
- → un besoin de bras pour l'avenir, ce qui implique de faciliter l'installation des jeunes.

Face à ces défis, le Gouvernement fait le choix de préparer l'avenir plutôt que de subir les crises.

Ce plan de relance agricole accélère l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, renforce la reconquête de la souveraineté alimentaire, et fluidifie le renouvellement des générations. **L'objectif est de préparer dès aujourd'hui l'agriculture française aux étés de demain, à commencer par 2027.**



– 1 –

Adapter l'agriculture au changement climatique

→ **L'État mobilise 100 M€ pour la mise en place d'un « guichet flash d'équipements »,** pour aider à l'acquisition de matériels nécessaires pour résister aux fortes chaleurs. L'objectif est d'aider à financer des outils utiles, visibles, qui permettent de tenir le temps que toute l'adaptation soit déployée : citernes d'eau, rafraichissement des élevages, ombrières, filets paragrêles, etc.

→ **Fonds hydraulique agricole :** reconduction, un an de plus, de l'enveloppe exceptionnelle de 60 M€.

→ **Garantir par l'État jusqu'à 1 Md€** pour transformer durablement les fermes, en réduisant la prise de risque.

→ **Mise en place une aide à la reconstitution de stocks de fourrage :** **améliorer temporairement la déduction pour épargne de précaution (DEP)** en permettant de lisser la réintégration de la DEP sur deux années, pour favoriser la constitution de stocks à moyen-terme.



– 2 –

Indépendance et souveraineté

→ **Lancer les Projets d'Avenir Agricole** qui bénéficieront de financements et d'appuis techniques prioritaires, dans une logique de «Notre Dame Agricole».

→ **Annonce des premières labellisations** dès la fin 2026.

→ **Financement de ces projets d'avenir agricole –** 400 M€ de soutien public, sans compter les centaines de millions d'euros de prêts garantis par l'État :

- des prêts garantis à 80 % dédiés aux seuls Projets d'Avenir Agricole ;
- 200 M€ issus de France 2030 pour lever des fonds privés et orienter les investissements vers ces projets ;
- 150 M€ issus de France 2030, engagés dans des projets massifs et structurants ;
- 17 M€ attribués aux Régions pour qu'elles participent au financement de mesures d'investissement ;
- 10 M€ pour l'ingénierie afin que les projets soient robustes techniquement et ne courent pas le risque d'un abandon en cours d'instruction ;
- dispositif de suramortissement fiscal.

→ **Simplifier les réglementations** pour accélérer la sortie de terre des projets utiles à l'adaptation au changement climatique :

- publication de l'ordonnance « Élevages » avant le Salon de l'agriculture ;
- publication avant fin 2026 des textes liés au stockage de l'eau.

→ Annonce d'une enveloppe de 25 M€ pour **réduire notre dépendance aux engrais importés, aux énergies fossiles et notre vulnérabilité** face aux crises géopolitiques.



– 3 –

Cession, transmission

Pacte de transmission :

- **Pour le repreneur :** des droits d'enregistrement ramenés à 0,1 %, contre environ 5 % en moyenne, y compris pour le bâti agricole.
- **Pour le cédant :** un plafond d'abattement des plus-values porté de 500 000 € à 1 million d'euros, afin de faciliter la décision de transmettre.
- **Pour le repreneur :** un dispositif de suramortissement pour encourager l'investissement dans des équipements neufs et moderniser son outil de production dès la reprise.